

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Roy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9c9bf6a60923718aad04bc60>

Date d'obtention : 2021-03-16 20:03:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je la résumerais ainsi: dès que nous recevons l'information que des échanges de photos à caractère sexuel ont eu lieu, nous devons agir. Si la situation part d'informations reçues de la part d'élèves, nous déclenchons le protocole sexto. Nous devons rencontrer toutes les personnes impliquées, que ce soit la personne qui a envoyé la photo, celle qui l'a reçue, celle qui l'a propagée, celle qui a reçu les confidences, etc. Dans aucun cas nous devons regarder les photos. Nous saisissons aussi les cellulaires impliqués. Ce qui est très important dans la démarche est que les jeunes se sentent supportés, écoutés et non-jugés. Nous devons être rassurants afin de les encourager à s'engager dans la démarche. Lorsque nous avons terminé notre investigation, nous devons transmettre l'information à la police qui prendra ensuite le relai. Dans le cas où un parent viendrait nous parler d'une situation sans que le jeune impliqué fasse la demande de nous rencontrer, nous devons diriger le parent directement au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens des trois mises en situation l'importance d'agir, de déclencher le protocole sexto dès qu'il est question de matériel à connotation sexuelle. Ce que je trouve aussi essentiel est d'aller chercher la version des personnes impliquées, non seulement les jeunes qui se partagent les images, mais aussi ceux qui ont reçu les confidences. Bref, il est important de documenter le mieux possible l'incident. Je retiens aussi que le service de police est un partenaire primordial dans la démarche. Honnêtement, je ne savais pas, avant la formation, que dès qu'il y avait matériel pornographique, peu importe le contexte, je dois aviser la police. (Par exemple, j'ai une élève qui m'a confié il y a quelques années qu'elle échangeait des photos avec un jeune d'une autre école. J'ai avisé la parent, mais pas la police.) Je retiens aussi l'importance de saisir le cellulaire afin de faire cesser la propagation autant que possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle qui demande à l'intervenant, lors d'un acte jugé malveillant, de rencontrer le jeune pour saisir son cellulaire. En fait, ce qui me rend mal à l'aise est le fait que le jeune pourrait ne pas être collaborateur et se lancer dans une escalade argumentative. Je crois, pour cette étape, que j'inviterais un autre intervenant à venir me seconder. De plus, si je reprends mon exemple de la question 2, même si j'en comprends la pertinence, j'ai un malaise à informer la police dans un cas comme celui-là. En effet, à partir du moment que le parent est au courant, je me sentais à l'aise que l'intervention se termine là. Par contre, à la lumière de tout ce que j'ai appris dans la formation, je comprends que l'intervention des policiers serait éducative dans un cas comme celui-ci et aurait plus d'impact que l'intervention parentale uniquement.